

La transmission et l'installation en agriculture :



sur le renouvellement, sur l'installation des jeunes en agriculture.

La Chambre d'Agriculture a bien pour vocation d'accompagner TOUS les porteurs de projets, apporter des conseils, proposer de nouvelles réflexions afin que les candidats aient toutes les cartes en main pour que leur installation soit une véritable réussite.

L'installation est indispensable mais il faut également avoir le souci de transmettre, de conserver ce qui existe.

La création du Comité d'Orientation Transmission Installation (COTI) au sein de la Chambre d'Agriculture est bien la preuve que ces thématiques sont prépondérantes dans la mise en place de nos actions.

Henri-Bernard CARTIER, Président de la Chambre d'Agriculture m'a délégué la présidence de ce comité et je l'en remercie.

En application de la loi de modernisation du 27 juillet 2010 un nouveau service a vu le jour au sein de la Chambre d'Agriculture : le Service Installation-Transmission.

Une maxime importante à mes yeux quand on parle d'installation est « tout ce qui ne se renouvelle pas est amené à disparaître ».

D'où l'importance de concentrer tous nos efforts politiques

Nous avons voulu qu'au sein de ce comité tous les acteurs de l'installation y soient représentés et tous les syndicats.

Une démarche prioritaire est de dynamiser le Répertoire Départemental Installation (RDI) qui a pour vocation de mettre en relation de futurs cédants sans repreneurs (tout le monde n'a pas la chance d'avoir un enfant qui reprend son exploitation) avec des porteurs de projets en recherche d'exploitations agricoles.

D'autres actions seront également à développer mais il faut que tout le monde, cédant et repreneur, ait à l'esprit qu'une bonne transmission est une transmission anticipée et préparée.

Stéphane Zanchetta :
Président du Comité d'Orientation Transmission Installation



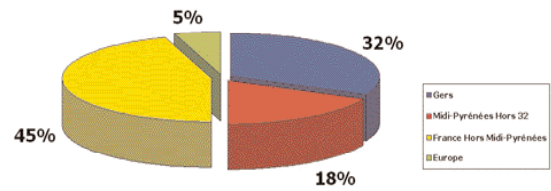
Repertoire Departemental Installation Un outil au service de la transmission et de l'installation

Vous ne disposez pas de repreneur identifié, lors de votre passage au Point Info Cédant nous évoquerons la possibilité de vous inscrire au Répertoire départemental à l'installation.

Après avoir fait le point sur votre projet de transmission, nous vous mettrons en relation avec des candidats correspondant à votre offre et nous pourrions vous proposer l'inscription sur votre offre d'exploitation sur le site www.repertoireinstallation.com. Une expertise de votre exploitation pourra alors vous être proposée afin de mettre en avant l'ensemble des éléments nécessaires pour en assurer la reprise dans les meilleures conditions.



Vous recherchez une exploitation pour réaliser votre projet d'installation. L'inscription au Répertoire vous permettra d'obtenir un entretien pour faire le point sur les critères de votre recherche. Le conseiller RDI vous proposera alors des offres expertisées correspondant à vos souhaits. Le conseiller se chargera lui-même, si besoin, de diffuser votre inscription dans les départements de votre zone géographique de recherche.



Répartition des candidats RDI (1er semestre 2011)

Aides destinées à encourager les agriculteurs proches de la retraite à céder leur exploitation à un jeune hors du cadre familial :

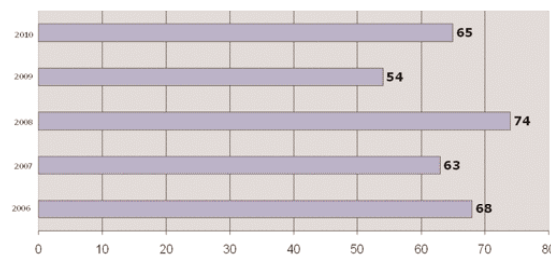
- **Aide à l'inscription anticipée au Répertoire Départemental Installation (RDI)** : aide financière accordée aux agriculteurs qui s'inscrivent au RDI en vue de rechercher un repreneur jeune agriculteur. L'aide est versée une fois que l'exploitation est effectivement cédée ou que les parts sociales ont été transférées dans le cas du remplacement d'un associé.
- **Prise en charge partielle de frais d'audit** : aide destinée à encourager l'audit d'une exploitation à céder quand cet audit est nécessaire pour faciliter la démarche de transmission-installation.
- **Aide à la location de la maison d'habitation ou des bâtiments** : aide destinée à encourager les agriculteurs qui transmettent leur exploitation à louer la partie "habitation" et/ou les bâtiments d'exploitation.
- **Aide à la transmission progressive du capital** : aide destinée à encourager une transmission progressive de parts sociales entre un cédant et un jeune agriculteur pour éviter un endettement trop important du jeune dès l'installation. La transmission s'effectue sur cinq ans à compter du premier acte de transmission.
- **Aide au bail** : aide destinée à encourager les propriétaires fonciers à conclure un bail d'au moins 9 ans au profit d'un jeune agriculteur

Un enjeu départemental

Installation

En application de la LMAP du 27 juillet 2010, la Chambre d'Agriculture a en charge l'information collective et individuelle sur les questions d'installation en agriculture, tenue du répertoire à l'installation et la participation à l'instruction des dossiers d'installation. Depuis le 24 février 2011, la Chambre d'Agriculture est labellisée Point Info Installation et Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisée.

<p>* Candidats (2010) : Age moyen : 27 ans. Origine : CEE : 3%, France : 15%, Gers : 82% Répartition / sexe : Femmes : 24%, Hommes : 76% source : ADASEA</p>	<p>* Cadre d'installation (2010) : Installation Cadre Familial (CF) : 80% Installation Hors Cadre Familial (HCF) : 20% Installation à titre principal : 92% Installation à titre secondaire : 8% source : ADASEA</p>
---	---



Evolution des installations aidées dans le Gers de 2006 à 2010

Le Point Info Installation

La Chambre d'Agriculture du Gers a été labellisée Point Info Installation le 24 février 2011. Afin de garantir à tous une information de qualité et impartiale sur les différentes étapes à l'installation, le Point Info Installation assure ses missions d'accueil, d'information et d'orientation auprès de tous les porteurs de projets et les aide dans la construction et le remplissage de leur autodiagnostic. Il est donc ouvert à tous les porteurs de projet.

Le Point Info Installation assure son activité à travers de rencontres individuelles avec les porteurs de projet. Il organise également des rencontres collectives sur demi journée pour aborder les questions les plus répandues.

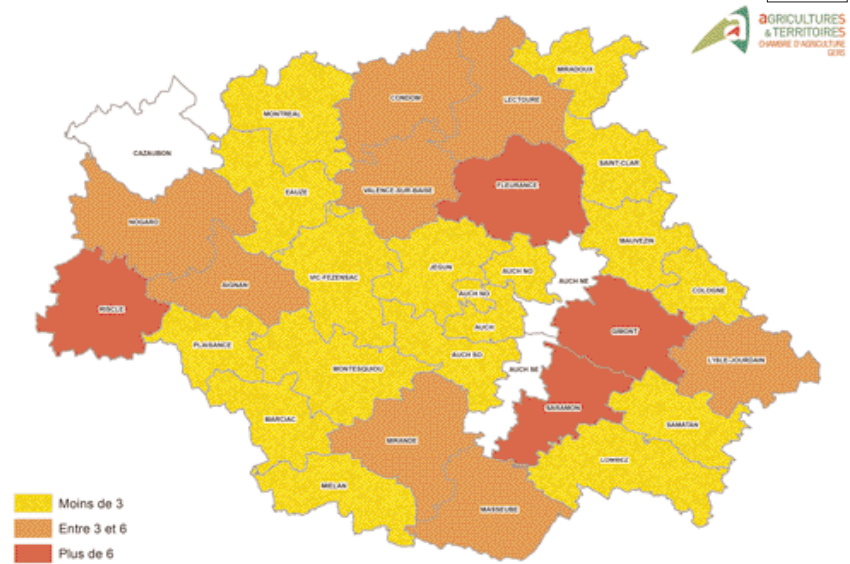
Les prochaines informations collectives seront organisées les jeudi 13 octobre, lundi 7 novembre et lundi 19 décembre de 14h à 17h à la Maison de l'Agriculture à Auch

Des profils de porteurs de projet diversifiés

Lors du 1^{er} semestre 2011, 127 candidats ont été accueillis au Point Info Installation.

Avec un âge moyen de 30 ans, les profils sont assez diversifiés : 31% travaillent dans le milieu agricole, 31% travaillent dans un autre secteur d'activité, 23 % sont des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle et 15% sont des étudiants.

De plus, même si la majorité des personnes est issue du milieu agricole (58% des contacts), de nouveaux profils se manifestent : 34% des contacts sont issus du milieu rural non agricole, 8% sont issus du milieu urbain et 1/3 des contacts



Répartition géographique des contacts - Point Info Installation du 1^{er} semestre 2011

Moins de 20 ans	De 20 à 25 ans	De 26 à 29 ans	De 30 à 55 ans	De 36 à 40 ans	+ de 41 ans
3 %	31 %	14 %	22 %	17 %	13 %

Répartition des porteurs de projets se présentant au PII par classe d'âge

Les projets d'installation : prédominance des productions traditionnelles mais présence de nombreuses filières

Le cadre d'installation des projets est assez partagé : 54% des contacts souhaitent s'installer dans le cadre familial et 46% ont pour projet de s'installer hors-cadre familial.

De plus, pour 82% des projets, l'activité agricole serait l'activité principale.

Une majorité des projets est axée vers les productions végétales (céréales et oléoprotéagineux : 32 porteurs de projet, polyculture : 22) mais, même si elles sont en petit effectif, un grand nombre de filières

sont représentées dans les futurs projets : maraîchage (13), équins (13), palmipèdes, bovin viande, viticulture, ovins, caprin, horticulture, bovin lait, volailles ...

Enfin, une particularité de notre département : de nombreux projets présentent une composante de diversification ou de transformation. La diversification, présente dans une quinzaine de projets sur le premier semestre 2011, se traduit par exemple par la production de semences, la vente en circuits

courts, le développement de prestations touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, pensions, camping, ...) ou par la production de reproducteurs. Les projets de transformation, qui sont au nombre de 20 sur le premier semestre 2011 intègrent par exemple un atelier de transformation laitière (fromage et produits laitiers), un atelier de découpe de viande, un atelier de conserverie et de plats cuisinés ou un atelier de productions de boissons, vin ou spiritueux.

Les aides à l'installation

Plusieurs aides sont à la disposition des futurs installés pour les accompagner dans le montage ou le soutien économique de leur projet. Parmi celles-ci :

- Le CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) : permet au porteur du projet désirant s'installer hors du cadre familial de réaliser un stage chez un agriculteur afin de préparer son installation par reprise ou association
- L'installation progressive avec les aides du Conseil Régional :

accompagnement financier de la Région Midi-Pyrénées afin que le porteur de projet acquiert son premier outil de travail dans une optique d'atteindre à moyen terme une viabilité économique

- L'aide à l'installation du Conseil Général : c'est une aide à la trésorerie du Conseil Général du Gers qui soutient tous les porteurs de projets de moins de 40 ans.

- L'aide nationale à l'installation : deux aides nationales sont proposées aux porteurs de projet : la Dotation

Aide à l'Habitat

Cette aide est également accessible aux bénéficiaires de l'installation progressive.

La demande est à déposer sur devis. Seront pris en compte en règle générale les travaux ou équipements indispensables à la viabilité du logement :

- tous travaux de remise en viabilité, gros oeuvre extérieur directement attaché au bâtiment et gros oeuvre intérieur (hors peintures, revêtements muraux et moquettes), y compris matériaux de constructions nécessaires à ces travaux,

Jeune Agriculteur et les prêts bonifiés.

- L'aide à l'habitat des agriculteurs récemment installés : voir ci-dessous

- Des dégrèvements fiscaux et sociaux

Le détail de ces aides sera présenté dans la Volonté Paysanne du 30/09/2011



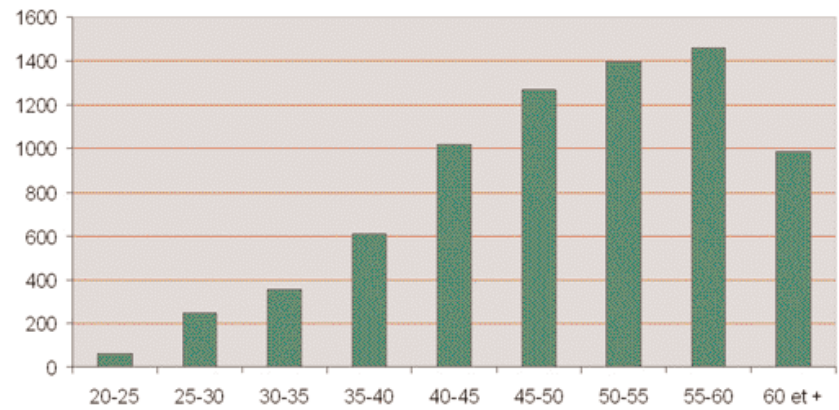
• les projets de chauffage liés à l'utilisation du bois ou d'énergies renouvelables

- Ne sont pas éligibles :
 - les aménagements de vérandas, terrasses, garages ou ateliers, serres ou débarras, cuisines d'été, clôtures ou trottoirs,
 - les projets ne comportant que la réfection de toitures ou des aménagements extérieurs (VRD, réfection des façades,...)
 - les achats de mobil homes, chalets préfabriqués ou équivalents.

Pour tout renseignement contact : Chambre d'Agriculture du Gers
Pôle Installation 05.62.61.77.27

Transmission

373 départs à la retraite ont été comptabilisés en 2010. La Chambre d'Agriculture mobilise des moyens pour accompagner les futurs cédants à travers trois actions principales : Point Info Cédant, Gestion des DICA (Déclaration d'intention de cessation d'activité), Répertoire Départemental à l'Installation.



Pyramide des âges des exploitants agricoles - Source MSA 2010

Point Info Cédant

Des rendez-vous bureau pour vous orienter dans les démarches à effectuer lors d'une cessation d'activité agricole (Retraite, transmission ...) et vous informer sur les différentes aides envisageables.
Sur Rendez-vous les après-midi du lundi, mardi, jeudi.
Le premier rendez-vous est gratuit.
Des réunions d'information avec nos partenaires seront organisées sur le département.
Ces réunions porteront sur : Transmission, retraites, accompagnements proposés ... Délocalisées, elles vous seront proposées sur le dernier trimestre 2011.
Contact : Point Info Cédant : 05 62 61 77 88

Declaration d'Intention de Cessation d'Activite (DICA)

Exploitants de 58 ans et plus en 2011 : ce document vous a été envoyé par la MSA. Afin de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs, particulièrement pour les installations hors cadre familial, les exploitants doivent faire connaître leur intention

de cesser leur exploitation et les caractéristiques de celles-ci 18 mois avant leur cessation d'activité.

Sauf cas de force majeure, la déclaration d'intention est obligatoire pour obtenir l'autorisation de cumuler la retraite et la poursuite d'activité sur tout ou partie

de l'exploitation.

Vous pensez céder votre exploitation d'ici 18 mois, renvoyez la DICA à : **Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Installation, Route de Mirande, BP70161 32003 Auch Cedex.**